

La Direction du travail et de la rémunération c'est...

L'intégration au sein de l'ISQ, créé en avril 1999, des activités de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) et de la division d'enquête du Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail (CRSMT) a permis la mise sur pied de la Direction du travail et de la rémunération. Celle-ci est constituée d'une équipe multidisciplinaire où diverses compétences et expertises sont mises à contribution : spécialistes en rémunération et en relations de travail, économistes, sociologues, statisticiens...

Le mandat de l'ISQ est de fournir des données, informations et analyses pertinentes et fiables dans divers domaines dont celui du travail et de la rémunération. Il s'en acquitte en informant le public sur la rémunération des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés, syndiqués et non syndiqués, oeuvrant dans les principaux secteurs de l'économie québécoise. Il réalise également des travaux stratégiques de recherche portant sur toute question relative au travail et à la rémunération et produit des études sur mesure répondant aux besoins spécifiques de la clientèle. Celle-ci est fort diversifiée, allant des ministères et organismes gouvernementaux au large public en passant par les entreprises du secteur

privé, les municipalités, les syndicats et organismes patronaux et les autres organismes de recherche.

La Direction du travail et de la rémunération organise des rencontres, des groupes de travail et des présentations de ses travaux auprès des intervenants du monde du travail. Elle diffuse également son bulletin trimestriel, dont vous avez le premier numéro, à large échelle afin d'informer sa clientèle des nouvelles tendances, des travaux en cours et des principaux résultats des études complétées. Tout commentaire ou suggestion est bienvenu et permettra de mieux répondre à vos besoins.



Vient de paraître :

En novembre dernier, l'ISQ a diffusé son rapport intitulé *Rémunération des salariés : état et évolution comparés*. On y retrouve les résultats de la comparaison effectuée par l'Institut entre la rémunération de l'administration québécoise et celle des principaux secteurs du marché du travail pour 1999.

Des ententes de principe ont été conclues depuis entre l'administration québécoise et les représentants de ses employés en vue de renouveler les conventions collectives venues à échéance en juin 1998.

SAVIEZ-VOUS...

... qu'au Québec, les hommes de plus de 15 ans, travaillant à temps plein, étaient au nombre de 1 342 300 en 1998, et gagnaient un salaire hebdomadaire moyen de 693,33 \$ pour 40,1 heures de travail par semaine? Pour leur part, les femmes de plus de 15 ans, travaillant à temps plein, étaient au nombre de 965 500 et gagnaient 539,49 \$ pour 37,1 heures par semaine.

... qu'au Québec, les hommes de plus de 15 ans, travaillant à temps partiel, étaient au nombre de 145 300 en 1998, et gagnaient en moyenne 196,69 \$ pour 16,5 heures de travail par semaine? Les femmes de plus de 15 ans travaillant à temps partiel étaient, quant à elles, au nombre de 338 700 et gagnaient un salaire hebdomadaire de 236,60 \$ pour 18,3 heures par semaine.

(Source : Statistique Canada, EPA, 1998)

L'impact de la crise du verglas sur les conditions de travail des Québécois : résultats d'une enquête auprès des établissements de la zone sinistrée

Patrice Jalette, analyste en rémunération et conseiller aux relations patronales et syndicales

Mandaté par la Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998, l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération a mené une enquête traitant de l'impact du sinistre sur les conditions de travail des Québécois, en collaboration avec le Bureau de la statistique du Québec. L'Institut de la statistique du Québec, qui a intégré ces deux organismes, va publier prochainement l'ensemble de cette étude. Nous vous en présentons ici les principaux résultats.

Afin de dresser un portrait global pour la Commission, les diverses situations relatives aux conditions de travail vécues lors de la crise ont été considérées. L'impact de la tempête sur les activités des établissements, les jours de travail, la rémunération, les heures de travail de même que sur d'autres aspects touchant de près les conditions de travail ont été examinés. L'enquête a été menée au cours de l'été 1998 auprès des établissements de dix employés et plus dans tous les secteurs d'activité. Les établissements dispensant des services essentiels comme par exemple les municipalités, les établissements de santé ou certaines entreprises de services publics ont été distingués des autres organisations du secteur public et du secteur privé. Les établissements étudiés sont situés sur un territoire touchant neuf régions administratives. Un échantillon représentatif de cette population a été tiré et un questionnaire, élaboré spécialement pour les fins de l'enquête, a été posté aux établissements retenus. Le taux de réponse de l'enquête a été de 56 %.

La population de l'enquête est composée de 14 899 établissements dont plus

de 90 % proviennent du secteur privé et couvre plus d'un million d'employés, oeuvrant dans le secteur privé dans une proportion de 72 %.

L'enquête a permis d'effectuer les principaux constats suivants :

- * Plus des deux tiers des établissements ont vu leurs activités perturbées par la crise du verglas que ce soit par une fermeture, une réduction ou une augmentation d'activités ou par plus d'une de ces situations à la fois.
- * Selon les estimations, plus de deux millions et quart de jours de travail ont pu être perdus au cours de la crise, affectant près d'un demi-million d'employés.
- * Environ 95 000 employés ont perdu des jours de travail car ils étaient sinistrés alors que près de 360 000 employés n'ont pas été en mesure de travailler en raison de la fermeture ou de la réduction des activités de l'établissement où ils travaillaient habituellement.
- * Les employés ayant perdu des jours de travail en raison du sinistre ont perdu en moyenne cinq jours.
- * Globalement, environ 62 % des employés ont été rémunérés complètement et sans condition par leur employeur lors des jours non travaillés, alors qu'environ 16 % n'ont reçu aucune rémunération. Certains employés ont eu recours à leurs congés ou à la reprise de temps afin de ne pas subir de manque à gagner (14 % au total). Les autres employés ont reçu une rémunération partielle de leur employeur ou ont eu recours à l'assurance-emploi (8 %).
- * Plus de 60 % des établissements n'ont rapporté aucun effet de la crise sur leur masse salariale, alors que près de 30 % l'ont vu diminuer et 10 % l'ont vu augmenter.
- * Les établissements ont payé plus de 1,7 million d'heures supplémentaires à plus de 55 000 employés à cause de la crise.
- * Près de 29 % des établissements ont modifié les conditions de travail des employés présents au travail au cours de la crise.
- * Moins de 8 % des établissements ont eu recours à du personnel additionnel à l'occasion de la crise.
- * Environ le tiers des établissements ont pris des actions afin de venir en aide à leurs employés sinistrés.
- * Près de 15 % des établissements ont témoigné leur reconnaissance aux employés présents au travail au cours de la crise.
- * Les répondants évaluent que la surcharge de travail après la crise a été une conséquence importante de celle-ci.
- * Un peu moins de 90 % des établissements n'avaient aucune politique ou directive établie pour faire face à ce genre de crise.
- * Environ 20 % des répondants étudient ou ont mis en place des politiques ou des directives afin de faire face à ce type de situation à l'avenir.
- * Évaluant les mesures qu'ils ont prises en réaction à la crise, 90 % des répondants estiment qu'ils réagiraient de la même façon si une crise similaire se reproduisait.

La nature même des activités d'un établissement semble avoir influencé les modifications aux conditions de travail. La crise n'apparaît pas avoir été vécue de la même façon dans le secteur privé, le secteur public et celui des services essentiels. Cependant, les interrelations entre tous les facteurs susceptibles d'expliquer la différence dans les comportements des organisations ne permettent pas d'identifier les autres déterminants des actions prises.

SAVIEZ-VOUS...

... qu'au Québec, en 1998, 42,2 % des hommes salariés et 37,6 % des femmes salariées étaient couverts par un syndicat?

(Source : Statistique Canada, EPA, 1998)

Demande de travail à la hausse

Pour le mois d'août 1999, les données brutes révisées de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada (tableau 1) montrent que le nombre de salariés inscrits sur les listes de paie des employeurs, au Québec, atteint 2 769 192 soit une hausse annuelle de 1 %.

Pour sa part, la rémunération hebdomadaire moyenne, surtemps inclus, atteint 570,49 \$ en hausse de 0,2 % par rapport à l'an dernier. La demande de travail est en hausse pour l'ensemble des industries et des salariés.

En considérant simultanément l'emploi, la rémunération et la masse salariale, on constate que les industries manufacturières ainsi que le secteur du transport et de l'entreposage enregistrent une croissance de leur demande de travail

par rapport au mois d'août de l'année dernière.

Par ailleurs, même si la rémunération chute, l'emploi et la masse salariale progressent pour les secteurs du commerce de gros, des intermédiaires financiers et des assurances, ainsi que pour les autres industries de services.

Dans les communications et autres services publics, l'emploi régresse tandis que la rémunération et la masse salariale augmentent, les heures hebdomadaires moyennes croissant de 5,6 %. La demande de travail diminue dans plusieurs secteurs d'activité soit : les forêts et les services forestiers, les mines et carrières, la construction, les agents immobiliers et les agents d'assurances, l'enseignement et les services annexes ainsi que la santé et les services sociaux.

Tableau 1

Demande de travail selon les secteurs d'activité économique, Québec, août 1999 (données révisées non désaisonnalisées)

SECTEUR (CTI 1980)	Emploi ens. salariés		RHbM		Emploi salariés à l'heure		RHrM		Heures hebdo. moyennes	
	'000	Var. ann.	\$	Var. ann.	'000	Var. ann.	\$	Var. ann.	heures	Var. ann.
		%		%		%		%		%
Forêts et services forestiers	18 699	-14,2	613,06	-2,9	9 468	-6,7	16,09	-2,4	40,0	0,8
Mines et carrières	16 249	-1,2	920,77	-6,5	11 548	10,3	23,15	3,9	38,6	-3,0
Industries manufacturières	557 495	3,0	681,96	2,2	377 024	2,9	15,56	1,5	38,1	1,3
Industrie de la construction	128 362	-0,4	641,47	-2,4	84 685	-2,0	16,52	-4,7	37,6	-0,5
Transport et entreposage	112 468	5,4	697,87	1,6	47 506	-2,3	16,70	0,9	36,0	0,8
Communication, autres services publics	88 368	-1,8	835,14	4,0	21 469	-16,3	23,37	2,2	37,7	5,6
Commerce de gros	189 064	7,7	579,49	-4,0	77 410	21,3	12,21	0,5	35,1	0,0
Commerce de détail	322 909	-4,3	355,45	1,8	225 332	-4,5	10,11	-1,0	27,9	2,6
Intermédiaires financiers, assurances	117 854	6,5	725,20	-1,0	23 100	-31,0	12,54	-12,7	30,1	-3,5
Immobiliers et agents assurances	38 724	-9,2	610,76	-1,6	9 041	-14,8	13,78	4,6	32,1	15,1
Administrations publiques	170 731	1,0	722,22	0,8	31 248	-7,8	16,26	8,3	36,5	15,1
Services aux entreprises	181 448	5,4	595,56	0,0	75 493	15,3	13,50	0,8	34,1	7,6
Enseignement et services annexes	167 984	-4,6	707,64	-1,6	3 862	0,7	15,00	33,1	21,0	-19,8
Santé et services sociaux	292 333	-1,3	466,29	-2,7	237 701	0,1	16,59	2,0	27,1	-3,9
Hébergement et restauration	198 911	2,5	242,74	0,0	158 843	0,0	7,72	-6,4	25,5	2,0
Autres industries de services	167 592	2,0	419,28	-0,6	103 887	4,2	11,89	0,0	26,5	-2,2
Ensemble des industries	2 769 192	1,0	570,49	0,2	1 497 618	0,4	14,08	-0,1	32,0	1,3

Source : Statistique Canada, CANSIM, EERH.

L'enquête sur la population active, qui est une enquête de Statistique Canada auprès des ménages, révèle qu'au Québec, en 1998, les 2 791 900 employés avaient un salaire hebdomadaire moyen de 558,81 \$ pour 35,2 heures, temps supplémentaire inclus (tableau 2). Chez les employés à temps plein, soit ceux qui travaillent habituellement trente heures et plus par semaine à leur emploi principal, ce sont les professions du domaine de la gestion qui montrent

le salaire hebdomadaire moyen le plus élevé, soit 860,35 \$ pour 40,5 heures. Les professions liées à la vente et aux services offraient le salaire hebdomadaire moyen le plus faible, soit 472,95 \$, pour une moyenne de 38,3 heures par semaine. Pour les employés à temps partiel, le salaire hebdomadaire le plus élevé est de 473,81 \$ pour 19,5 heures pour les professions des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et des religions. Par

contre, toujours pour les employés à temps partiel, ce sont les professions propres au secteur primaire (agriculture, chasse et pêche, forêts et services forestiers ainsi que mines et carrières) qui sont les moins bien rémunérées, soit 121,47 \$ pour 14,8 heures par semaine en moyenne. Cependant, ce statut d'emploi ne se retrouve que pour 3,9 % de l'ensemble des employés du secteur primaire.

Tableau 2

Heures et salaires moyens des employés, Québec, moyennes annuelles, 1998

Professions	Employés				Employés temps plein			Employés temps partiel		
	Nbre	Heures hebdo. moy.	Salaire hebdo. moy.	Salaire horaire moy.	Nbre	Heures hebdo. moy.	Salaire hebdo. moy.	Nbre	Heures hebdo. moy.	Salaire hebdo. moy.
	'000	n	\$	\$	'000	n	\$	'000	n	\$
Gestion	216,7	39,6	836,64	21,06	208,0	40,5	860,35	8,7	19,1	269,62
Affaires, finance et administration	547,4	34,6	534,56	15,16	466,6	37,4	587,35	80,9	18,5	229,46
Sc. nat. & appliquées & profes. apparentées	183,2	37,6	796,63	21,08	176,3	38,4	818,84	6,9	17,2	229,06
Secteur de la santé	165,1	32,0	572,89	17,78	115,4	36,5	660,10	49,7	21,4	370,40
Sc. soc. enseignement, adm. pub. et religion	221,5	32,6	731,08	22,59	168,6	36,7	811,80	52,9	19,5	473,81
Arts, culture, sports et loisirs	72,1	31,9	546,16	16,18	53,6	38,1	681,50	18,5	13,8	154,04
Ventes et services	678,7	31,1	362,44	10,99	450,3	38,3	472,95	228,4	16,9	144,55
Métiers, transport et machinerie	358,0	39,6	617,00	15,49	337,4	41,0	642,51	20,6	16,6	199,17
Professions propres au secteur primaire	47,0	40,6	496,53	12,02	41,5	44,0	546,23	5,5	14,8	121,47
Transformation, fabric. & serv. d'utilité pub.	302,1	39,1	510,38	12,97	290,3	40,0	524,18	11,8	16,8	170,85
Ensemble des professions	2.791,9	35,2	558,81	15,51	2.307,9	38,8	628,94	484,0	17,8	224,41

Ce bulletin est réalisé par :

Paul Comtois et Anne-Marie Fadel
Économistes et analystes en rémunération

Pour tout renseignement
veuillez communiquer avec :

Paul Comtois
Direction du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
10, rue Saint-Antoine Est
Bureau 11.70
Montréal (Québec)
H2Y 4A5

Téléphone : (514) 876-4384
Télécopieur : (514) 876-1767

Site WEB : <http://www.stat.gouv.qc.ca>

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Premier trimestre 2000
ISSN 1492-1073

© Gouvernement du Québec



**Institut de
la statistique
du Québec**